



AVIS PUBLIC

**TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 2018-258 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 2018-242**

Avis est donné que le Conseil municipal tiendra une séance de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement numéro 2018-258 amendant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les usages de la classe service social et gouvernemental (P-4).

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire en vertu de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 novembre 2018.

RÉSUMÉ

Le projet de règlement a pour but de retirer l'usage « Centre local de service communautaire (CLSC) (6532) » des usages permis sur le territoire, et ce, afin de se conformer au Règlement 195-04 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rouville.

Au cours de cette assemblée publique qui se tiendra **le lundi 7 janvier 2019** à 19 h 30 dans la salle du conseil située au 61, chemin de Marieville à Rougemont, le maire ou tout autre membre du conseil municipal désigné expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Ledit projet de règlement est disponible pour consultation à la mairie située au 61, chemin de Marieville à Rougemont, durant les heures d'ouverture.

Donné à Rougemont, ce 20^e jour du mois de novembre 2018.

Kathia Joseph
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathia Joseph, secrétaire-trésorière de la municipalité de Rougemont, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé conformément à la loi le 20^e jour du mois de novembre deux-mille-dix-huit.

Kathia Joseph
Secrétaire-trésorière